

## **Observations de Stéphanie Gagnon**

Nous sommes une entreprise de transport de personnes en région et les besoins sont principalement pour des transports entre les centres hospitaliers (longue distance de plus de 150 km). La majorité du temps, c'est pour des allers simples donc nous avons pratiquement toujours une perte de revenu pour le retour qui est vide. Malgré tout, nous réussissons à tenir la portion des coûts de l'essence à 11,83 % du total des dépenses.

Avec les hausses que nous commençons à vivre depuis quelques mois, nous devons maintenant attribuer 16,68 % des revenus contrairement au 12 % inscrit dans l'indice des coûts de taxi. La hausse ainsi subie consiste tout simplement PLUS que la marge de profit que nous réussissons à dégager à la fin de l'année après avoir tout payé. À ce compte, nous payons pour offrir des services de taxi.

Nous demandons à ce que le taux du kilomètre fixé par la CTQ soit révisé afin correspondre à la réalité concernant le coût de l'essence, qui, soyons honnête, n'a pas tendance à baisser avec les années. Cette révision aura pour effet de permettre aux entreprises de transport du Québec de poursuivre leurs opérations et desservir une population qui en a grandement besoin. N'oublions pas que les entreprises de taxi contribuent beaucoup au transport en commun.